

## Année scolaire 2015-2016

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du 3<sup>ème</sup> trimestre

ÉCOLE MATERNELLE GAUDI

COMMUNE : PONTEILLA

Date de la réunion : Mardi 7 juin 2016 – 17h30

Présents		Absents (Préciser si excusé)
<b>Municipalité</b>	Monsieur le Maire, Madame Gracia-Boxède	
<b>Éducation nationale</b>		
Nicole BALAYER, Marie-Hélène CASTELL, Aude ESPANOL, Christine FAISANS, Lucile VITALIS, Marjorie WIEDEMANN		Mr Guy BILLES - IEN (excusé)
<b>Parents d'élèves</b>		
Emilie HEULAND, Benoît MONDY, Céline SERRA		Carole CROS et Paule GEFROY excusées
<b>Autres</b>		
Michèle DEVIU – DDEN		

Le compte rendu est à adresser au secrétariat de la circonscription sous 15 jours par messagerie électronique.

## Ordre du jour

Présentation des participants à cette réunion.

1 – Remarques éventuelles sur la proposition de procès verbal du précédent conseil d'école.

2 - Effectifs au 17/05/2016.

GS 2010	MS 2011	PS 2012	TPS 2013	TOTAL
41	25	26	5	97
26 chez Mme Vitalis	12 chez Mme Faisans	8 chez Mme Balayer	3 chez Mme Faisans	24,25/cl
15 chez Mme Balayer	13 chez Mme Castell	9 chez Mme Faisans 9 chez Mme Castell	2 chez Mme Castell	

Prévisions pour la rentrée de septembre 2016 (41 départs au CP)

GS 2011	MS 2012	PS 2013	TPS 2014	TOTAL
27	26	45	24	98 SANS LES TPS 24,5/cl
				120 AVEC LES TPS

Réunion d'information et ouverture de l'école aux parents des nouveaux inscrits le mardi 14 juin à 9h.

3 – Réforme des rythmes scolaires et PEDT. Aménagement du rythme Peilhon.

4 – Travaux : mise à jour – juin 2016

Important : Panneaux de signalisation indiquant la situation géographique de notre école et insonorisation des classes.

5- Exercice de sécurité incendie

6 - Bilan des activités scolaires prévues et réalisées. Budget demandé à la Municipalité.

7 – Questions diverses posées par les représentants des parents.\* (ces questions seront traitées de préférence au fur et à mesure de leur possibilité d'insertion dans l'ordre du jour).

## Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h30

1- Aucune remarque sur la proposition de procès verbal du précédent conseil d'école. Il est validé.

2- Les prévisions d'effectifs pour l'année 2016-2017 : voir tableau présentés dans l'ordre du jour. Trois radiations prévues à ce jour. deux arrivées pour la grande section. Les tout-petits ne sont toujours pas comptabilisés pour permettre une ouverture ou empêcher une fermeture. Les normes de l'Académie sont de 28 élèves par classe, les normes syndicales de 25. Les classes multi-niveaux à fort effectif sont peu compatibles avec l'accueil important des enfants nés en 2014. Nous prévoyons d'attendre une stabilisation des effectifs avant de faire une rentrée des plus jeunes, comme fait cette année 2015-2016.

A noter la construction de nouveaux lotissements à la sortie du village qui peut générer de nouvelles inscriptions. Cela ne concernerait la rentrée 2017 mais il peut y avoir des arrivées en cours de l'année 2016/2017.

Cinquante logements sociaux pour 150 personnes environ doivent être livrés l'été 2017 par l'office HLM. Cela doit être pris en compte par les établissements scolaires maternelle et élémentaire. Les effectifs prévisionnels pour l'établissement de la carte scolaire de l'année suivante doivent être

**Le compte rendu est à adresser au secrétariat de la circonscription sous 15 jours par messagerie électronique.**

donnés par la directrice en décembre 2016. Or, la commission d'attribution des logements sociaux ne se fera qu'en mars 2017. En conséquence il faudra être prévoyants dès décembre 2016. Il peut y avoir des réajustements à la rentrée.

Une réunion d'information est prévue le mardi 14 juin à 9h pour les familles des futurs inscrits. Mme la Directrice a demandé aux familles de venir sans les enfants étant donné le nombre important de participants.

### 3- Réforme des rythmes scolaires et PEDT. Aménagement du rythme Peilhon.

Madame Gracia-Boxède fait le point sur les différentes rencontres réalisées suite à la proposition de modification des rythmes scolaires faite par la Mairie.

Les TAP sont une obligation pour les municipalités. Cela reste facultatif pour les enfants. Mais une fois inscrits, les enfants doivent suivre les deux séances hebdomadaires prévues les mardis et vendredis. Les enseignantes pensaient que si la séance du vendredi pouvait être moins fréquentée, cela permettrait ainsi un aménagement du temps de l'enfant par les familles en ayant la possibilité. Les TAP débuteront dès 15h45 sitôt la fin des classes. La passation de responsabilité et un moment de décompression pour les enfants doivent être institués.

La mairie souhaite mettre en place des ateliers tenant compte des effectifs et des âges des enfants. Les absences aux TAP doivent être signalées à la municipalité. Seules trois absences réellement justifiées devraient pouvoir être prises en compte. L'organisation des TAP étant très règlementée, on ne peut réajuster les effectifs au quotidien. Les parents sont également soumis aux fluctuations de leur planning de travail.

Un service de garderie payante sera reconduit l'année prochaine mais avec un paiement trimestriel. Pour une fréquentation régulière, le tarif est moins cher dans cette formule. A contrario, le tarif est plus cher pour les enfants qui iront en garderie de façon ponctuelle.

Les modalités de restauration restent inchangées. Il n'y aura plus de tickets et obligation d'avertir la municipalité pour toute admission exceptionnelle.

Les TAP à Ponteilla, ce qui n'est pas le cas en bien des endroits, sont toujours gratuits pour que les enfants puissent bénéficier de ces animations.

Les enseignantes émettent le souhait que les activités des TAP ne soient pas une copie de ce qui se fait à l'école. L'aspect ludique est un axe retenu par la municipalité. Le souhait d'une liaison avec le personnel a été retenu. L'utilisation de locaux différents des salles de classe pose le souci des déplacements à faire faire aux enfants. L'utilisation de la salle de motricité par différents professionnels (Education Nationale et TAP) impose une organisation pour le nettoyage. Les parcours motricité des enseignantes seraient installés les jeudis et vendredis.

Les jours des TAP ou de garderie les enfants pourront goûter à 15h45, donc plus tôt que cette année scolaire qui va se terminer.

La distribution du fruit du jeudi est maintenue par la municipalité. Elle est fortement appréciée des enfants.

L'école maternelle a prêté ses cycles aux TAP depuis deux ans maintenant. La municipalité pourrait peut-être envisager l'achat de nouveaux tricycles, draisinières et vélos pour les TAP ? Ce nouveau matériel pourrait être prêté de même à l'école maternelle.

### 4 -Travaux : voir liste jointe

Les jeux de cour doivent être changés cet été, en même temps que se fera la réfection du sol souple de la cour. Une réunion avec les enseignants et les élus est prévue pour déterminer les jeux à acquérir.

Il y a toujours une fuite d'eau au niveau de la climatisation, le sol de la salle de motricité qui se soulève ainsi que les fentes des baies vitrées relèveraient de mal façons. La municipalité est toujours en attente de la réponse des avocats.

Madame la directrice donne des indications pour envisager la fixation de la structure à grimper dans la salle de motricité.

La demande d'un local pour ranger vélos, mobilier (chaises, lits etc) est renouvelée. L'idée d'un préfabriqué avait été suggérée pour augmenter le volume de rangement de cette école. Bien que

**Le compte rendu est à adresser au secrétariat de la circonscription sous 15 jours par messagerie électronique.**

neuves, les classes sont petites et malgré les grands placards de rangement, il manque de place. Monsieur le Maire propose de faire venir l'architecte-conseil de la mairie pour étudier cela.

Vérifier la réserve d'eau de pluie qui ne fait plus son office.

Question de Mme Gracia-Boxède : les carrés de jardin peuvent-ils être utilisés par les animateurs des TAP sur un ou deux cycles scolaires. Les enseignantes n'y sont pas opposées à priori mais cela dépendra de leurs projets l'an prochain et du nécessaire respect des plantations par les différents utilisateurs. Mme Castell et Mme Balayer souhaitent conserver leurs carrés pour leur classe toute l'année, le jardinage donnant des résultats sur le temps.

Rappels des petits travaux dans les classes (voir document joint).

Au précédent conseil d'école, l'ouverture de la porte de la salle de cantine avait été signalée. Son changement est programmée.

L'insonorisation des locaux ne devrait-elle pas devenir une priorité ? Peut-être ce souci de résonnance permanente relèverait d'une mal façon ? La municipalité est invitée à étudier cette possibilité car cela constitue un risque professionnel pour les personnels et un préjudice réel au niveau de la diminution de la capacité d'attention des enfants. La municipalité est attentive à cette demande mais pour répondre aux diverses normes administratives concernant l'accueil des personnes handicapées et la réception du public, la liste des travaux prioritaires sur la Commune est déjà très lourde financièrement.

Les enseignantes de GS souhaitent avoir un ordinateur fixe au moins dans chacune de leur classe. La photocopieuse, encore récemment en panne a été réparée. N'est-elle pas trop vieille et utilisée par trop d'utilisateurs ? Une demande d'équipement en nouveau matériel est demandée. La municipalité préconise l'économie de papier. Les enseignantes sensibilisent les enfants aux économies et recyclage des papiers mais il est difficile de réduire les consommations actuelles.

5 - Exercice de sécurité incendie réalisé le 30 mai dernier (voir compte-rendu ci-joint)

Deux minutes ont suffi pour réaliser l'évacuation. Félicitations aux ressources humaines qui ont pensé à réaliser tous les gestes prévus (cahiers, téléphones, PAI, etc). Les sonneries faibles sont un problème récurrent depuis 2013.

6 - Activités scolaires et extra-scolaires : voir tableau joint

Les projets ont été réalisés. Un budget de 1500€ avait été demandé à la Municipalité, elle a accordé 1000€. Elle en est remerciée.

7. Questions diverses posées par les parents d'élèves : les questionnements portaient sur l'organisation des TAP pour la rentrée prochaine. Ce sujet a été traité dans l'ordre du jour proposé par les enseignantes. Pas de question supplémentaire.

Clôture de la séance à 19h30.

<b>Le ou la secrétaire de séance</b>	<b>Le Directeur / la Directrice</b>
<b>FAISANS Christine</b>	<b>CASTELL Marie-Hélène</b>

**Le compte rendu est à adresser au secrétariat de la circonscription sous 15 jours par messagerie électronique.**